

# Tableau des pièces à fournir

Tout dossier incomplet sera rejeté et entraînera un nouveau rendez-vous

		Nom d'usage	Parents divorcés / séparés	En cas de changement d'état civil	Tutelle						
Première demande	Majeur	1 photographie d'identité aux normes ISO/IEC 19794-5:2005 datant de moins de 6 mois	1 justificatif de domicile de moins d'un an (facture téléphone, eau, gaz, électricité, loyer, impôt, assurance logement)	(En cas d'hébergement: un justificatif de domicile de l'hébergeant + une attestation sur l'honneur d'hébergement + la pièce d'identité de l'hébergeant)	1 justificatif d'état civil (à l'exception des personnes nées dans une commune raccordée au dispositif Comedec)	Si aucune pièce d'identité (CNI ou Passeport) fournir acte de naissance de moins de 3 mois À la suite d'une naturalisation : Fournir un titre de séjour ou le passeport étranger.	Timbres fiscaux dématérialisés : Bureau de tabac ou sur Internet <b>timbres.impots.gouv.fr</b> CNI : gratuit Passeport : 86 €			État civil : fournir acte de naissance de moins de 3 mois Mariage : fournir acte de mariage Veuvage : fournir acte de décès de l'époux	Jugement de tutelle + Présence du tuteur est obligatoire
	Mineur					Si aucune pièce d'identité (CNI ou Passeport) fournir acte de naissance de moins de 3 mois	Timbres fiscaux dématérialisés : Bureau de tabac ou sur Internet <b>timbres.impots.gouv.fr</b> CNI : gratuit Passeport : -15 ans : 17€ 15 à 17 ans : 42 €	Pièce d'identité en cours de validité du parent (présent lors du dépôt)	Nom d'usage enfant mineur Autorisation et pièce d'identité du 2 <sup>e</sup> parent	Jugement complet avec précision de l'autorité parentale et modalités de garde. Si résidence alternée fournir les 2 justificatifs de domicile et les pièces d'identité des 2 parents	Jugement de tutelle + Présence du tuteur est obligatoire
Renouvellement	Majeur	1 photographie d'identité aux normes ISO/IEC 19794-5:2005 datant de moins de 6 mois	1 justificatif de domicile de moins d'un an (facture téléphone, eau, gaz, électricité, loyer, impôt, assurance logement)	(En cas d'hébergement: un justificatif de domicile de l'hébergeant + une attestation sur l'honneur d'hébergement + la pièce d'identité de l'hébergeant)	1 justificatif d'état civil (à l'exception des personnes nées dans une commune raccordée au dispositif Comedec)	Fournir l'ancien titre d'identité à renouveler (CNI ou passeport)	Timbres fiscaux dématérialisés : Bureau de tabac ou sur Internet <b>timbres.impots.gouv.fr</b> CNI : gratuit Passeport : 86 €			État civil : fournir acte de naissance de moins de 3 mois Mariage : fournir acte de mariage Veuvage : fournir acte de décès de l'époux	Jugement de tutelle + Présence du tuteur est obligatoire
	Mineur						Timbres fiscaux dématérialisés : Bureau de tabac ou sur Internet <b>timbres.impots.gouv.fr</b> CNI : gratuit Passeport : -15 ans : 17€ 15 à 17 ans : 42 €	Pièce d'identité en cours de validité du parent (présent lors du dépôt)	Nom d'usage enfant mineur Autorisation et pièce d'identité du 2 <sup>e</sup> parent	Jugement complet avec précision de l'autorité parentale et modalités de garde. Si résidence alternée fournir les 2 justificatifs de domicile et les pièces d'identité des 2 parents	Jugement de tutelle + Présence du tuteur est obligatoire
Renouvellement pour perte ou Vol	Majeur	1 photographie d'identité aux normes ISO/IEC 19794-5:2005 datant de moins de 6 mois	1 justificatif de domicile de moins d'un an (facture téléphone, eau, gaz, électricité, loyer, impôt, assurance logement)	(En cas d'hébergement: un justificatif de domicile de l'hébergeant + une attestation sur l'honneur d'hébergement + la pièce d'identité de l'hébergeant)	1 justificatif d'état civil (à l'exception des personnes nées dans une commune raccordée au dispositif Comedec)	Si aucune pièce d'identité (CNI ou Passeport) fournir acte de naissance de moins de 3 mois	Timbres fiscaux dématérialisés : Bureau de tabac ou sur Internet <b>timbres.impots.gouv.fr</b> CNI : 25€ Passeport : 86 €	Perte : Déclaration de perte (cerfa 14011-01) à imprimer et remplir ou à remplir en mairie et preuve d'identité avec photo		État civil : fournir acte de naissance de moins de 3 mois Mariage : fournir acte de mariage Veuvage : fournir acte de décès de l'époux	Jugement de tutelle + Présence du tuteur est obligatoire
	Mineur						Timbres fiscaux dématérialisés : Bureau de tabac ou sur Internet <b>timbres.impots.gouv.fr</b> CNI : 25€ Passeport : -15 ans : 17€ 15 à 17 ans : 42 €	Vol : Faire une déclaration au commissariat de police ou gendarmerie et preuve d'identité avec photo	Pièce d'identité en cours de validité du parent (présent lors du dépôt)	Nom d'usage enfant mineur Autorisation et pièce d'identité du 2 <sup>e</sup> parent	Jugement complet avec précision de l'autorité parentale et modalités de garde. Si résidence alternée fournir les 2 justificatifs de domicile et les pièces d'identité des 2 parents